

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD

182 Route de Sauve – 30910 NIMES Cedex 2



COMMUNIQUE D'INFORMATION

Pris en date du VENDREDI 30 OCTOBRE 2020 à 08 H 00

Dans le cadre de l'application des mesures réglementaires sanitaires de confinement qui viennent d'être imposées dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID 19, la chasse demeure suspendue dans le département du Gard.

Nous portons à la connaissance des adhérents que la Fédération départementale des Chasseurs du Gard a sollicité auprès de M. Didier LAUGA, Préfet du Gard, le droit de pouvoir bénéficier dans le dispositif de protection, d'un régime dérogatoire afin de maintenir à l'échelle du département, la pratique de la chasse et le maintien de la régulation des espèces chassables de petit gibier et de grand gibier ; sous condition bien entendu de voir les chasseurs respecter sur le terrain l'ensemble les gestes barrières.

Ce jour, nous sommes dans l'attente de la décision Préfectorale.